



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DES TRANSPORTS
en Bourgogne-Franche-Comté

Newsletter n°8 – 15 avril 2021

Parution : bimensuel

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, vous trouverez dans cette Newsletter les informations à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles en PJ ou à retrouver sur les sites de l'Observatoire Régional des Transports, de la DREAL, de la Région ou de la Cellule régionale "France Mobilités".

N'hésitez pas à faire remonter vos observations, à enrichir le contenu en adressant toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national. De même, cette newsletter a vocation à circuler et nous comptons sur vous.

Pour tout renseignement ou pour demander à recevoir la newsletter de l'ORT Bourgogne-Franche-Comté, merci de prendre contact avec :

- A la DREAL : Catherine Moncouyoux : tel. 03 45 83 20 99
mail : catherine.moncouyoux@developpement-durable.gouv.fr

- A la Région, contact : Jean-Michel Chaplotte
mail. jeanmichel.chaplotte@bourgognefranche-comte.fr

MOBILITES :

- Déplacements domicile-travail : Le gouvernement juge « encourageants » les résultats du déploiement du forfait mobilité durable

Sur un échantillon de 1 047 organisations interrogées pour établir le baromètre du forfait mobilités durables, 20 % l'ont déployé et 10 % sont en train de le faire, selon l'enquête menée par Via ID et Ekodev pour le compte du ministère des Transports et présentée le 13 avril. Il s'agit de « bons signaux » qui démontrent aussi le « besoin d'améliorer la connaissance du dispositif », estime le ministère qui a prévu une campagne de communication. Par ailleurs, l'Ademe va évaluer es accords collectifs portant sur la thématique des mobilités domicile-travail dont les résultats seront connus fin 2021. Le ministère ne se fixe pas de seuil d'entreprises ayant mis en œuvre la mesure en deçà duquel il utilisera son habilitation à prendre une ordonnance pour encourager les employeurs à aller plus loin.

- Les rues scolaires, un concept aux résultats encourageants pour transformer la mobilité urbaine.

Qu'est-ce qu'une rue scolaire ? Il s'agit de piétonner temporairement les voies des écoles aux heures d'ouverture et de fermeture des classes, afin de les sécuriser mais également d'encourager les déplacements à pied, à trottinette ou à vélo plutôt qu'en voiture. Ce dispositif, en plein essor, est en train d'être déployé en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne et même en France, où les choses se sont accélérées depuis la rentrée scolaire de septembre 2020.

<https://theconversation.com/les-rues-scolaires-un-concept-aux-resultats-encourageants-pour-transformer-la-mobilite-urbaine-157845>

- Publication d'un nouveau guide "Compter les flux, comprendre les déplacements dans les territoires"

La Banque des Territoires a mis en ligne fin mars 2021 un nouveau guide à l'usage de la smart city "Compter les flux, comprendre les déplacements" afin de permettre aux collectivités "de mieux comprendre à quels besoins répondent les outils de comptage de flux et les données ainsi collectées". Document à retrouver sur le site internet ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/compter-les-flux-comprendre-les-deplacements-dans-a614.html>

- Mobilité des jeunes ruraux : des simulateurs de conduite installés dans 24 missions locales

Pour faciliter la mobilité des jeunes habitant en territoire rural, le déploiement de simulateurs de conduite va démarrer avec l'équipement de 24 missions locales. Ces dernières ont été désignées suite à un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), mené en partenariat avec la délégation à la sécurité routière (DSR) et l'Union nationale des missions locales (UNML).

L'accès à ce simulateur est destiné à faciliter l'obtention du permis de conduire "en permettant à des jeunes de s'entraîner virtuellement à la conduite, autant qu'ils le souhaitent". "L'objectif est ainsi d'augmenter le taux de réussite à l'examen, de limiter les abandons et de réduire le coût du passage du permis de conduire." S'adressant à environ 1.300 jeunes, les 24 missions locales sélectionnées seront financées à hauteur de 20.000 euros maximum pour animer le dispositif avec une soixantaine de missions locales seraient équipées à l'issue de cette seconde vague.

Le réseau des 440 missions locales accompagnent quelque 1,3 million de jeunes chaque année. Dans une note de juillet 2019 adressée au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, l'UNML estimait que les jeunes ruraux représentent 13% de l'ensemble des jeunes accueillis par le réseau en premier accueil. Il indiquait par ailleurs que le maillage composé de 6.900 lieux d'accueil sur le territoire permet en moyenne à un jeune de "trouver un conseiller mission locale à moins de 10 kilomètres de chez lui".

- L'ordonnance sur l'accès aux données des véhicules présentée en Conseil des ministres

Conformément à l'article 32 de la loi d'orientation des mobilités, le texte présenté le 14 avril rend accessibles un certain nombre de données aux gestionnaires d'infrastructure, aux autorités organisatrices ou encore aux forces de l'ordre et aux assureurs.

Il permettra de détecter des incidents, connaître l'état du trafic ou, par exemple, déterminer les responsabilités en cas d'accident. L'ordonnance doit aussi faciliter la correction de certains défauts de sécurité des véhicules, et plus largement le « développement du véhicule connecté et automatisé », indique le gouvernement.

MOBILITES ACTIVES :

- l'actu vélo sur le site du ministère :

https://www.ecologie.gouv.fr/velo-et-marche#scroll-nav__3

- Près de deux millions de vélos ont été réparés grâce au coup de pouce de l'État.

C'est un véritable engouement. Grâce au "coup de pouce" de l'État de 50 euros, près de deux millions de vélos ont été réparés en moins d'un an. L'objectif initial, de 300 000 réparations, a été explosé. Une illustration de plus que l'année 2020 marque un tournant pour la petite reine en France.

<https://www.novethic.fr/actualite/energie/mobilite-durable/isr-rse/pres-de-deux-millions-de-velos-ont-ete-repares-grace-au-coup-de-pouce-de-l-etat-149692.html>

- Comment la révolution de la bicyclette bouleverse les villes françaises.

Si les investisseurs s'intéressent au vélo à assistance électrique, moyen de transport dopé par les dernières grèves et le Covid-19, une « vélorution » ne serait toutefois pas sans conséquence, économique et sociétale, sur un pays façonné par la voiture depuis l'après-guerre.

https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/03/28/des-voitures-thermiques-aux-velos-a-assistance-electrique-les-bouleversements-qui-attendent-les-villes-francaises_6074773_3234.html

- À quel point réduisez-vous vos émissions de CO2 en prenant le vélo en ville ?

Les émissions en gaz à effet de serre du vélo sont 30 fois inférieures à celles d'une voiture à carburant fossile, et jusqu'à 10 fois inférieures à celles d'une voiture électrique, d'après une étude menée sur deux ans auprès de 4 000 personnes.

<https://www.numerama.com/sciences/701854-a-quel-point-lusage-du-velo-aide-a-reduire-les-emissions-de-co2-en-ville.html>

- Mai à vélo :

Inscrit au Plan national Vélo, cette 1ère édition prévue en mai prochain aura bien lieu. Elle s'adresse aux collectivités, services de l'État, associations, entreprises.

Le kit de communication (<https://www.maiavelo.fr/kit-de-communication/>) ainsi que le guide pratique (<https://www.maiavelo.fr/presse-et-communication/>) sont disponibles sur le site Internet.

Les versions personnalisables des éléments de communication (affiches, banderoles, kakemonos, etc.) sont téléchargeables via le mail de confirmation envoyé après enregistrement de l'événement sur le site Internet <https://www.maiavelo.fr/creer-un-evenement/>

Pour les réglementations sanitaires, rapprochez-vous des préfetures.

Il n'y a pas d'aide financière attribuée par le collectif dans le cadre de Mai à vélo. Vous pouvez néanmoins vous rapprocher de vos collectivités territoriales et des entreprises locales.

De même, collectivités, associations locales, entreprises, écoles, n'hésitez pas à vous rapprocher les unes des autres afin de créer des synergies entre vos différentes actions.

Pour retrouver les informations :

- Les clubs de la FFVélo (Fédération Française de Cyclotourisme) : www.veloenfrance.fr
- Contact : Anissa Sidi-Moussa - asm@ffvelo.fr - 06 74 01 15 30
- Les clubs de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) : <https://www.ffc.fr/clubs/>
- Les associations de l'AF3V : <https://www.af3v.org/association/reseau-des-delegues/>
- Les associations de la FUB : <https://www.fub.fr/membres>
- Les collectivités du Club des Villes et Territoires Cyclables :
<https://www.villes-cyclables.org/le-club/les-adherents-des-territoires-engages-pour-le-velo>
- Contact : Laura Youkana - lyoukana@villes-cyclables.org
- Les collectivités adhérents au réseau Vélo et Territoires <https://www.velo-territoires.org/lassociation/adherents/#>

Toutes les initiatives (parcours en autonomie, vélobus école, initiatives auprès des EPHAD, etc.) peuvent entrer dans le cadre de Mai à vélo dans la mesure où elles ont pour objectif de promouvoir et d'inciter à la pratique du vélo à travers ces différents usages.

Mai à vélo c'est pour la vie, et en juin aussi... En effet, si vous vous retrouvez dans l'impossibilité de le faire suite aux annonces gouvernementales, vous pourrez malgré tout l'organiser au mois de juin, toujours dans le cadre de Mai à vélo, et ainsi l'enregistrer dès à présent sur le site Internet <https://www.maiavelo.fr/creer-un-evenement/>

INFRASTRUCTURES :

ROUTIERE :

- Le projet de loi qui transpose le paquet routier présenté en Conseil des ministres

Le texte était au menu du conseil des ministres du 14 avril. Comme l'avait dévoilé Contexte, il permet à la France de transposer la nouvelle réglementation sur le transport routier, prévoit des dispositions sur la sécurité et la sûreté aérienne, la régulation aéroportuaire ou encore les télépéages et le Brexit. Le projet de loi sera examiné en commission par le Sénat le 12 mai, puis en séance les 19 et 20 mai.

- La mission d'information sénatoriale sur l'impact environnemental du transport de marchandises rendra son rapport début mai

La rapporteuse Nicole Bonnefoy (PS) refuse de détailler le contenu de ce rapport, les auditions se poursuivant encore, mais elle donne quelques pistes. La mission fera des propositions sur la décarbonation du transport longue distance, sur l'encadrement de la logistique urbaine (une consultation a été menée), les responsabilités des chargeurs, ou encore sur le soutien à l'investissement et à l'industrie pour la transition écologique du secteur. Ces propositions alimenteront des amendements au projet de loi Convention citoyenne, voire une proposition de loi, explique Nicole Bonnefoy.

FERROVIAIRE :

- L'Etat lance un appel à projets pour le développement d'un nouveau service d'autoroute ferroviaire entre Sète et Calais

Dans la continuité des annonces du Premier ministre de juillet 2020 sur la relance du fret ferroviaire, et après la publication d'un premier appel à projets pour la reprise du train des primeurs Perpignan-Rungis, l'Etat lance aujourd'hui un appel à projets pour le développement d'un nouveau service d'autoroute ferroviaire entre les ports de Sète et Calais. La consultation lancée a pour but d'identifier les projets proposés par les opérateurs, qui devront être opérationnels au plus tard en 2022. Si nécessaire, un accompagnement financier au démarrage de l'État pourra être proposé.

Les opérateurs intéressés ont jusqu'au 16 mai pour déposer leur dossier de candidature. Retrouvez ici (<https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:165668-2021:TEXT:FR:HTML>) les documents relatifs à cet appel à projet.

- Le gouvernement crée le Comité pour la recherche et l'innovation pour la filière ferroviaire

Ce Corifer, annoncé à l'issue d'une réunion du Conseil national de l'industrie le 9 avril, s'inscrit dans la même lignée que le Corac pour l'aérien, le Coram pour l'automobile et le Corimer pour l'industrie navale. Il est relié à un appel à manifestation d'intérêt ouvert jusqu'au 9 juin 2021, alimenté par le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) dont les modalités de mise en œuvre font l'objet de trois conventions publiées au Journal officiel le 10 avril (ici, ici et là). Les entreprises de la filière pourront, par ce biais, être orientées vers des financements pour bénéficier d'un soutien « de l'ordre de 40 millions d'euros, en fonction de la qualité des projets déposés », précise le ministère des Transports. La mise en place de ce Corifer intervient au lendemain de l'annonce, par Jean-Baptiste Djebbari, de la création de l'Agence pour l'innovation dans les transports.

- Le gouvernement présente son ordonnance sur le domaine public ferroviaire

Présentée en conseil des ministres le 14 avril, elle est prise en application de l'article 169 de la loi de mobilité. Elle « modernise » le cadre relatif à la conservation du domaine public ferroviaire, notamment en modifiant la définition des servitudes ferroviaires. Les règles applicables aux constructions, terrassements, etc., à proximité du domaine ferroviaire sont également précisées, ainsi que les mesures sur la gestion de la végétation aux abords des infrastructures ferroviaires. L'objectif est de « faciliter la tâche » de SNCF Réseau tout en améliorant la sécurité du réseau, précise le gouvernement. Un décret viendra compléter cette ordonnance.

Références : rapport au président de la République relatif à l'ordonnance n° 2021-444 du 14 avril 2021 relative à la protection du domaine public ferroviaire, JO du 15 avril 2021, texte n°37 ; ordonnance n° 2021-444 du 14 avril 2021 relative à la protection du domaine public ferroviaire, JO du 15 avril 2021, texte n°38.

- Les opérations ferroviaires et de mise en accessibilité des gares en région Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre du CPER (Contrat de Plan État-Région) 2015-2020, l'État et la Région financent l'accessibilité des quais de gares aux personnes à mobilité réduite et les travaux de modernisation et de régénération des lignes ferroviaires. Ce volet mobilités du CPER est prolongé jusqu'à fin 2022. SNCF Réseau et Gares Connexions interviennent comme maîtres d'ouvrage pour ce programme contractualisé et financeurs sur fonds propres pour d'autres programmes ferroviaires et l'accessibilité des bâtiments voyageurs.

Retrouver la suite de l'article et la carte des opérations sur les gares et le réseau ferroviaire sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-operations-ferroviaires-et-de-mise-en-a615.html>

TRANSPORTS ROUTIERS MARCHANDISES :

- Les indicateurs de transparence relatifs à l'inscription au registre des entreprises de transport par route en région Bourgogne Franche-Comté

Dans le cadre du programme interministériel "Services Publics +", les administrations publient des indicateurs de qualité de service dont le but est de renforcer la transparence de l'action publique auprès des usagers. Vous trouverez ci-après les indicateurs de transparence relatifs à l'inscription au registre des entreprises de transport par route en région Bourgogne Franche-Comté.

A retrouver sur le site internet DREAL :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-indicateurs-de-transparence-relatifs-a-l-a8822.html>

- Covid - Baromètre d'activité du TRM - Résultats de février 2021.

Résultats de l'enquête mensuelle du CNR sur l'impact de la crise de la covid dans le secteur du transport routier de marchandises (TRM).

<https://www.cnr.fr/covid-barometre-dactivite-du-trm-resultats-de-fevrier-2021>

- Poids lourds : l'Assemblée vise 2040 pour la fin de la vente de véhicules à « énergie fossile

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité un « objectif » de « fin de commercialisation des poids lourds utilisant principalement des énergies fossiles », diesel ou essence classique, en 2040, lors de l'examen en première lecture du projet de loi climat.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/poids-lourds-l-assemblee-vise-2040-pour-la-fin-de-la-vente-de-vehicules-a-energie-fossile-20210409>

LOGISTIQUE :

- Webinaire INTERLUD & ESMART – Atelier de logistique urbaine : des outils pour agir

Les partenaires du programme InTerLUD (Logistic-Low-Carbon et le Cerema) et le Pôle Véhicule du Futur (PVF) et à AuRA-EE organisent un webinaire autour de la logistique urbaine et des outils pour agir. Les régions touchées par l'évènement sont le Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Ce webinaire au lieu le 22 avril prochain de 14h00 à 16h00, le programme complet est attaché à ce mail.

Une occasion pour les acteurs des régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes de s'inscrire dans cette démarche.

Nous vous invitons à vous y inscrire et à le transmettre à vos réseaux de territoires et partenaires que ce webinaire pourrait intéresser.

Le lien d'inscription : <https://attendee.gotowebinar.com/register/4627707415937775629>

TRANSPORT FLUVIAL :

- Le gouvernement présente deux ordonnances sur le transport fluvial

Elles ont été présentées en Conseil des ministres le 8 avril. La première permet à Voies navigables de France (VNF) de récupérer la propriété de foncier en bord de voie d'eau et de créer des filiales afin de promouvoir le tourisme en s'associant avec des partenaires privés. L'objectif est de « favoriser l'émergence de projets de valorisation domaniale », explique le gouvernement. L'ordonnance confie la gestion et l'entretien de certains ouvrages sur le Rhin à VNF et à sept installations hydrauliques sur la Seine et la Moselle.

Un décret actualise le Code des transports pour tenir compte de ces modifications. La seconde ordonnance comporte des dispositions sur la navigation intérieure : elle supprime l'obligation de calculer la capacité de chargement maximale pour les bateaux à passagers et les bateaux de plaisance, réforme les dispositions relatives à plusieurs professions du secteur fluvial, apporte des précisions sur les contrôles sur les voies d'eau et le régime des sanctions, dématérialise une partie des modalités de perception des péages de VNF, etc.

- Les capacités d'acquisition foncière de Voies navigables de France renforcées

Une ordonnance publiée au Journal officiel ce 9 avril complète les missions et les capacités d'intervention de Voies navigables de France (VNF) afin notamment d'augmenter sa capacité d'acquisition foncière en bord de voie d'eau.

Le texte a pour principal objectif de favoriser l'émergence de projets de valorisation domaniale par l'établissement public qui a pour mission d'exploiter et d'entretenir le réseau des voies navigables de l'État. Pour cela, l'ordonnance renforce son pouvoir d'intervention en augmentant sa capacité d'acquisition foncière en bord de voie d'eau et lui offre la possibilité de créer des filiales afin de promouvoir le tourisme en s'associant avec des partenaires privés.

- Le transport de marchandises par la voie fluviale en Bourgogne-Franche-Comté

Les transports fluvial et ferroviaire sont les modes permettant le mieux les flux massifiés et sont moins émetteurs de gaz à effet de serre par tonne ou tonne/kilomètre que le transport routier. L'Etat, notamment au travers de son opérateur Voies Navigables de France et la DREAL financent et conduisent avec la Région des actions pour maintenir et développer la part du fluvial dans le transport de marchandises en Bourgogne-Franche-Comté.

Retrouver l'article et la carte des plateformes fluviales multimodales, ports publics et quais privés sur le site de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-transport-de-marchandises-par-la-voie-fluviale-a619.html>

MOBILITE-TRANSITION-ENERGIES :

- Mobilité électrique :

L'Association « Bourgogne Franche-Comté Mobilité Electrique » tiendra son Assemblée générale le mercredi 12 mai prochain de 14h à 16h00 en visio conférence ou en présentiel dans les locaux de l'agence JONATHAN Evenements (péage de l'autoroute A36 sortie N°3 Besançon Planoise).

- L'UE « encore loin de son objectif d'un million de bornes de recharge en 2025 »

« Malgré des réussites comme la prise standard commune et l'amélioration des conditions d'accès aux réseaux de recharge, parcourir l'UE au volant d'un véhicule électrique reste compliqué », conclut le rapport de la Cour des comptes de l'UE paru le 13 avril. Celle-ci regrette l'absence de « feuille de route globale pour l'électromobilité ».

La disponibilité des bornes de recharge « varie considérablement d'un pays à l'autre ». En septembre 2020, huit États n'avaient toujours pas atteint 75 % des objectifs fixés pour la fin de l'année. L'Allemagne, la France et les Pays-Bas concentrent la grande majorité (69 %) des points de recharge. La Cour recommande donc à la Commission d'élaborer une analyse du déficit d'infrastructures. Car les onze projets de bornes interopérables audités par le rapport, ont « tous souffert de retards de mise en œuvre, de 5 à 24 mois ». En cause ? La difficulté à obtenir des emplacements.

- Décarboner la mobilité – Quelles solutions, quels financements ?.

La feuille de route ATEC-ITS France

et de diminuer de 40% les émissions dans les transports. Les pistes proposées dans cette étude apportent des éléments concrets de réponse à ces exigences, en se basant sur trois paramètres : réduire les émissions unitaires, diminuer les distances parcourues, assurer un report modal.

Cette étude aborde aussi la question du financement, qui est clef si l'on veut atteindre d'ici 2030 l'objectif de réduction de 40% des émissions de CO2. L'ensemble des propositions exprimées dans cette feuille de route a fait l'objet d'un questionnaire en ligne et d'un séminaire participatif organisé par ATEC ITS France en novembre 2020, réunissant au total près de 150 personnes.

<https://atec-its-france.com/wp-content/uploads/2021/03/FEUILLE-DE-ROUTE-V2-Decarboner-la-mobilite-V1.pdf>

ou sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/decarboner-la-mobilite-feuille-de-route-janvier-a616.html>

- Mobilité décarbonnée en villes moyennes

Le travail réalisé dans le cadre du "Guide pour une mobilité quotidienne bas carbone" répond au souhait de proposer aux Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) une base solide pour mettre en oeuvre une politique de mobilité bas carbone efficace en zone de moyenne densité.

Etude réalisée avec le soutien de l'ADEME, de KEOLIS et de l'ASFA et le concours de l'UTP

Retrouver le guide complet sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/mobilite-decarbonnee-en-villes-moyennes-a624.html>

- Primes à la conversion et bonus - période 2018-2019-2020-2021

Nombre de primes à la conversion et nombre de bonus accordés par département et par trimestre sur la période 2018-2019-2020-2021 (arrêté au 01/02/2021) en Bourgogne Franche-Comté (*données arrêtées au 01/04/2021*)

Retrouver les données sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/primes-a-la-conversion-et-bonus-periode-2018-2019-a620.html>

INNOVATION :

- Création de l'Agence de l'Innovation pour les Transports

L'AIT aura pour missions de :

- Entretenir une veille de l'innovation, identifier, capter, référencer les projets innovants portés par les acteurs privés et publics dans les territoires ;

- Impulser et animer une culture d'innovation ouverte dans l'écosystème des transports (industriels, opérateurs, territoires, administration), casser les silos entre les différents modes et favoriser l'émergence d'idées nouvelles pour les services de transport de demain, par des workshops, groupes de travail innovant notamment ;

- Établir des partenariats avec les acteurs de l'écosystème innovation, dans le secteur des transports, mais aussi en dehors vers des secteurs qui peuvent bénéficier aux services de transport, en apportant des technologies et des services nouveaux ;

- Accompagner les porteurs de projets innovants : entreprises, chercheurs, collectivités locales, association, pour accélérer la levée de points de blocage, ou en apportant des ressources nécessaires à leur développement (accès à des données, partenariats, aide à la constitution de dossiers pour l'obtention de financements) ;

- Soutenir le développement de prototypes et lancer ou faciliter des expérimentations.

Retrouver le dossier de presse sur le site ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/agence-de-l-innovation-pour-les-transports-a617.html>

PUBLICATIONS LETTRES D'INFOS TRANSPORTS MARCHANDISES ET VOYAGEURS :

- Veille Transports terrestres de marchandises et de voyageurs du 7 avril 2021

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/veille-transports-terrestres-de-marchandises-et-de-a618.html>

- Veille Transports terrestres de marchandises et de voyageurs du 12 avril 2021

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/veille-transports-terrestres-de-marchandises-et-de-a621.html>

- Courrier de l'innovation de la DGITM Mercredi 14 avril 2021 - E-Lettre de la MINT N°05

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/courrier-de-l-innovation-de-la-dgitm-mercredi-14-a623.html>